



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Rapport-préavis No 30/18
au Conseil Communal

**Réponse à la motion de Monsieur Olivier Binz
« Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional
du district de Nyon (Région de Nyon) »**

Municipalité

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité répond par le présent préavis, conformément à l'article 66 du règlement du Conseil communal, à la motion de Monsieur le conseiller communal Olivier Binz et consorts intitulée : « *Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon* », renvoyée à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 28 mai 2018 (Annexe 1). Cette motion faisant suite à l'interpellation de Monsieur Olivier Binz du 28 mars 2018 : « *Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil Régional du district de Nyon ?* » et à la réponse détaillée de la Municipalité du 16 mai 2018, les éléments de cette réponse sont largement repris dans le texte de ce préavis.

Pour rappel, les statuts du Conseil régional exigent un délai de 24 mois pour la fin de chaque exercice comptable, lors du retrait d'une commune de l'association. Ainsi, si le Conseil communal de Prangins décidait en 2018 de sortir du Conseil régional, ce retrait serait effectif au 1^{er} janvier 2021.

En juin 2018, l'association du « Conseil Régional du district de Nyon » a changé de nom pour devenir la « Région de Nyon ». Elle reste l'association des communes du district de Nyon. Conformément à cette réalité, nous utiliserons dorénavant cette nouvelle appellation dans notre communication et notamment dans le texte de ce préavis.

2. Contexte et historique

Le district de Nyon a connu ces dernières années une croissance économique et démographique supérieure à la moyenne suisse. En corollaire, il apparaît comme une des régions les plus dynamiques du pays. La région de Nyon a passé le seuil symbolique des 100'000 habitants, confortant sa position de plus grand district vaudois après Lausanne. Sur ses 47 communes, la plus peuplée est Nyon (qui vient de dépasser 21'000 habitants). Prangins se situe en 4^{ème} position avec plus de 4000 habitants. Entre 2011 et 2015, la population du district a augmenté de 1,5% et l'emploi de 2,2% (la région héberge maintenant 43'000 emplois).

Ce développement, qui impacte notre commune, allié à la nécessité d'assurer des prestations de services publics de qualité et la sécurité de nos concitoyens, a généré, depuis plusieurs années, de nombreuses collaborations intercommunales qui touchent des domaines très variés : écoles, accueil de jour, approvisionnement d'eau potable (SI Nyon), énergie (SEIC), collecte des déchets, élimination des déchets (SADEC), service technique intercommunal (STI), Police (PNR), protection civile (ORPC), défense incendie (SDIS), assistance sociale, assurances sociales (ARAS), église et triage forestier (gestion des forêts). Ainsi, dans ces différents domaines d'activité, notre commune a choisi de collaborer avec ses voisins, souvent à l'échelle régionale, plutôt que d'appréhender de manière autonome les enjeux liés à sa croissance. De nombreuses associations intercommunales ont notamment été créées, car les économies d'échelle ou l'amélioration des prestations obtenues en mutualisant les moyens ont permis de gérer un certain nombre d'obligations et de prestations que nous n'aurions pas pu assumer seuls de la même manière. Ces collaborations intercommunales impliquent que les autorités concèdent une partie de leur autonomie en transférant certaines de leurs compétences par délégation. Les avantages de ces associations ont donc pour corollaire un éloignement décisionnel qui représente une perte de pouvoir et de maîtrise financière pour les autorités communales.

Néanmoins, il a alors été considéré que ces collaborations bilatérales et intercommunales ne répondaient pas entièrement à l'obligation de penser et mener une politique au niveau de l'ensemble du district à la hauteur de son développement, et qu'elles ne suffisaient pas pour pallier le déficit d'infrastructures, de mobilité, de promotion économique et touristique, ainsi que de soutien aux activités culturelles, sportives et sociales de notre région.

A cet égard, dès 1990 l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise (ARN) a vu le jour. Consciente de la pertinence de cette approche, notre Commune a adhéré à cette association qui avait comme mission l'établissement d'un plan directeur régional approuvé par le Conseil d'Etat en 1994. Dix ans plus tard, le cadre dans lequel l'ARN pouvait agir s'est révélé trop étroit pour que des études aboutissent à des réalisations concrètes. En modifiant les structures de l'ARN, en lui assignant de nouveaux buts et en remodelant les participations financières des communes, notre district a mis en place le Conseil Régional en 2004. Mesurant les avantages à rejoindre cette nouvelle association régionale, le Conseil communal de Prangins a décidé d'y adhérer (Préavis No 63/01).

En 2015, considérant que chaque commune n'a pas, à elle seule, la capacité de résoudre toutes les questions liées au développement régional, le Conseil communal de Prangins a approuvé la mise en œuvre du « dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise » (DISREN), proposé par la Région de Nyon et valable dès le démarrage de la législature en juillet 2016, jusqu'au 31 décembre 2019.

La Région de Nyon est un des dix organismes de « développement économique régional » du canton, au sens de la Loi sur l'appui au développement économique. Dans ce cadre, l'association a pour mission de préavisier, puis relayer au Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) les demandes d'appui financier pour des projets économiques, touristiques ou culturels, tant privés que publics. Elle bénéficie d'une aide cantonale pour son fonctionnement sur la base d'une convention établie avec le SPECO.

Son rayon d'action est toutefois plus large : sur mandat des communes concernées, cette structure de collaboration régionale agit principalement dans les domaines suivants :

- la mise à jour du plan directeur régional,
- le développement des études techniques nécessaires à l'élaboration de plans sectoriels au niveau régional ou intercommunal,
- le suivi des études et projets d'intérêt régional réalisés par d'autres instances,
- la coordination des grands projets communaux et intercommunaux,
- la coordination avec les régions voisines, suisses et étrangères, sous réserve de la compétence des autorités cantonales,
- la coordination avec les plans directeurs cantonaux,
- le soutien à la promotion économique et touristique d'intérêt régional,
- le soutien aux activités culturelles, sportives et sociales d'intérêt régional,
- le soutien logistique et financier à tout projet reconnu d'intérêt régional.

Le district de Nyon comporte aujourd'hui 47 communes. La Région de Nyon regroupe la plupart de ces communes. Seuls Bassins, Crans-près-Céligny, Essertines-sur-Rolle n'ont jamais fait partie de cette association et Nyon a rejoint le Conseil régional en 2010. Par ailleurs, à la suite de la mise en œuvre du « *dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise* » (DISREN), certaines communes ont choisi de quitter le Conseil régional (Bogis-Bossey, Commugny et Cheserex) ou de ne pas adhérer au but optionnel DISREN (Bursinel, Gingins, La Rippe, Vich), ainsi qu'à son financement.

En termes de gouvernance, la Région de Nyon est composée d'un organe exécutif, le Comité de direction (CoDir), composé de 7 à 11 membres (actuellement 9) issus des Municipalités des communes

membres, et d'un organe délibérant, le Conseil intercommunal (CI), composé de délégués issus des organes exécutifs et délibérants des communes membres. Notre commune a siégé au CoDir de 2016 à 2018 ; elle est représentée au conseil intercommunal par un municipal et trois conseillers communaux.

3. Charges liées à la participation de Prangins à la Région de Nyon

Pour la Commune de Prangins, les charges qui découlent de sa participation à la Région de Nyon s'expriment à plusieurs niveaux.

Cotisation annuelle

La participation financière de notre Commune à la Région de Nyon repose sur une cotisation annuelle exprimée en francs par habitants, actuellement CHF. 20.- Ce montant permet de couvrir le coût du fonctionnement de la Région de Nyon, des aides culturelles, sportives et économiques, ainsi que l'étude et la coordination de projets.

Participation à la promotion touristique

Notre adhésion à la Région de Nyon implique également un soutien à la promotion touristique, à travers un mécanisme régional de taxe de séjour mis en place en 2008 et accepté par les communes membres de la Région de Nyon. Pour la Commune de Prangins cela représente un montant annuel d'environ CHF 40'000.-- qu'elle verse à la Région de Nyon (85% du total des taxes de séjour perçues). La moitié de ces montants est affectée par la Région de Nyon au Fonds régional d'équipement touristique (FRET) pour financer des équipements d'intérêt régional. 40% sont affectés au financement de Nyon Région Tourisme (NRT) pour mener la politique de marketing touristique de la région et 10% pour financer des projets touristiques reconnus d'intérêt régional.

Participation au Fonds de transports publics régionaux

Par ailleurs, notre Commune participe au Fonds pour les transports publics régionaux accepté par les communes membres de la Région de Nyon pour la période 2012-2017, à raison de CHF 31.-- par habitant et par an, soit pour environ CHF 124'000.-- par année.

Participation au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Enfin, comme décrit précédemment, notre Commune est liée au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Ce concept, effectif depuis 2017, propose une approche projet par projet pour les investissements d'intérêt régional soutenus solidairement par les communes.

Pour rappel, dans la fiche de répartition financière DISREN, le financement du coût total d'un projet se décompose comme suit :

- Financement par fonds tiers : ensemble des fonds mobilisables publics (fédéraux et cantonaux) et privés, hors région, pour concrétiser un projet. Dans les fonds tiers, sont compris également les participations financières de la ou des communes porteuses, relatives à l'intérêt local du projet. Les fonds tiers représentent 83.77% du coût total des projets soutenus en 2017 par le DISREN.
- Financement par cercle porteur : participation financière de la ou des communes porteuses du projet, généralement territorialement concernées et qui assument la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage. La géométrie de la constitution du cercle porteur et de celui de la solidarité est variable selon les projets. Le cercle porteur représente 10.1% du coût total des projets soutenus en 2017 par le DISREN.

- Financement par cercle solidaire : participation financière des communes de la Région de Nyon ayant adhéré au but optionnel DISREN et qui ne font pas partie du cercle porteur. Le financement solidaire représente 6.13% du coût total des projets soutenus en 2017 par le DISREN. Pour prétendre au soutien régional par ce financement solidaire, les communes doivent être membres de Région de Nyon et avoir adhéré au but optionnel DISREN.

C'est pour ce cercle solidaire du DISREN que les communes délèguent une compétence au Conseil intercommunal (CI) de la Région de Nyon. Une clause de sauvegarde plafonne l'engagement solidaire des communes à 0,9 point d'impôt communal par an (actuellement environ Fr. 275'000.-- pour notre commune) sur l'ensemble des projets décidés dans l'année.

En 2017, le coût total de huit projets régionaux DISREN votés par le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a été de CHF 39'320'993.--. Les fonds tiers obtenus ont été de CHF 32'937'543.-- et la part des investissements régionaux de CHF 6'383'45.-- (cercles porteurs 62% ; cercles solidaires 38%). La contribution solidaire des projets DISREN pour notre Commune en 2017 a été de CHF 170'000.--, soit 0,61 point d'impôt (Annexes 2 et 3).

En 2018, un neuvième projet a été voté (domaine skiable Dôle-Dappes-Tuffes), portant l'investissement total sur les deux années à ce jour à CHF 55'555'265.-- dont CHF 47'039'015.-- obtenus de fonds tiers et CHF 8'516'250.-- de participation régionale via DISREN.

Charges - Participation de Prangins au Conseil régional en 2017 (basée sur environ 4'000 habitants)		
Cotisation annuelle	CHF.	80'000.--
Participation à la promotion touristique - 85% de nos taxes de séjour	CHF.	40'000.--
Participation au Fonds de transports publics régionaux	CHF.	124'000.--
Contribution au DISREN en 2017	CHF.	170'000.--
Contribution totale en 2017	CHF.	414'000.--

4. Retombées directes et indirectes

Comme détaillé ci-dessus, les coûts annuels, inhérents à l'adhésion de notre Commune à la région de Nyon et au dispositif DISREN, sont mesurables. Ils dépendent cependant de paramètres variables mais plafonnés, notamment en ce qui concerne notre participation solidaire à des projets régionaux.

Par contre, il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude sur les retombées économiques de cette aide publique au développement régional. Une telle approche pourrait cependant démontrer, par secteur d'activité, les retombées directes, indirectes et induites de l'installation de nouvelles entreprises, de l'augmentation des flux touristiques ou de l'amélioration de l'offre culturelle par exemple. Par ailleurs, les retombées se mesurent souvent en termes d'amélioration de prestations offertes, en qualité de vie et en plus-value sociale, dont profitent les Pranginois comme l'ensemble de la population de la région, davantage qu'en termes financiers.

Soutiens financiers directs de la Région de Nyon (DISREN)

Pour prétendre au soutien solidaire régional à l'investissement via le DISREN, les communes doivent être membres de la Région de Nyon et avoir adhéré au DISREN. S'agissant de notre Commune, elle devrait bénéficier à terme du soutien solidaire DISREN pour quatre projets régionaux dans lesquels Prangins fait partie du cercle porteur. Il s'agit du projet de route de desserte urbaine (RDU), de la

requalification de la route suisse, de la passerelle de mobilité douce entre Prangins-Nyon et de celle située entre Prangins-Gland. Les parts respectives du cercle porteur et du cercle solidaire, ainsi que les répartitions au sein du cercle porteur pour chacun de ces quatre projets sont encore en discussion actuellement entre les partenaires.

Dans l'hypothèse où Prangins décidait de se retirer de la Région de Nyon en 2018, il y aurait perte du soutien solidaire via le DISREN pour les projets présentés dès 2021.

Fonds fédéraux et cantonaux des projets d'agglomération

La Confédération soutient les agglomérations au travers de la politique fédérale des agglomérations et du programme d'investissement en faveur du trafic d'agglomération. Sur la base de l'évaluation des projets d'agglomération qui lui sont soumis environ tous les 4 ans, elle participe au financement des infrastructures de transports (axes routiers, transports publics, mobilité douce) via les organismes porteurs du projet. Ces aides ne sont accessibles que par l'intermédiaire de l'agglomération du Grand Genève, dont l'organisation est assez complexe, au regard de sa taille et de son caractère intercantonal et transfrontalier.

Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) constitue l'organe de gouvernance du projet d'agglomération du Grand Genève (1ère, 2e, 3e et probablement 4e génération). Cette structure, régie par les règles de coopération transfrontalières, découle d'une convention qui regroupe 8 partenaires fédérant un ensemble de 212 communes :

- 4 partenaires suisses : le Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional du district de Nyon (aujourd'hui la Région de Nyon) et la Ville de Genève.
- 4 partenaires français : Pôle métropolitain du Genevois, Conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l'Ain et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La constitution du GLCT a fait l'objet d'une clé de répartition des sièges qui vise l'équilibre entre les diverses représentations. La Région de Nyon est reconnue dans ce dispositif, qui a été ratifié par le Conseil d'Etat et approuvé par le Grand Conseil vaudois en juin 2012. Il est ainsi stipulé dans la convention que la zone géographique concernée est celle couverte par le district de Nyon et qu'au niveau des membres de l'Assemblée qui assure la gouvernance (art.12), le district de Nyon est représenté par l'Etat de Vaud qui porte 1 voix/24 et par la Région de Nyon qui détient 3 voix/24.

Cette dernière représente l'ensemble des communes du district en siégeant à l'Assemblée et au bureau du GLCT et contribue à la gouvernance du Grand Genève. Elle est l'organe de coordination des actions identifiées et portées par les communes. Pour mémoire, 82 millions de francs de fonds fédéraux ont été obtenus pour des projets de la Région (presque toutes les mesures ont été retenues pour un cofinancement). 27 communes du district accueillent ainsi sur leur territoire des mesures d'agglomération - infrastructurelles, environnementales et d'urbanisation - utiles à la population de tout le district.

Les planifications doivent être coordonnées et répondre aux exigences des niveaux supérieurs. Le Plan directeur régional a constitué la référence de base qui a permis d'être intégré dans le projet d'agglomération, ainsi que dans la quatrième révision du Plan directeur cantonal approuvé par la Confédération en début d'année 2018. La nouvelle LATC impose dans notre district la constitution d'un Plan directeur intercommunal (PDI) spécifique au périmètre compact d'agglomération - auquel Prangins appartient - qui devra se coordonner avec les différentes planifications existantes.

Une commune peut faire partie de l'agglomération sans être membre de la Région de Nyon et bénéficier des subventions liées au projet d'agglomération du Grand Genève. Ces aides ne sont bien sûr acquises que pour les mesures déjà retenues par la Confédération. Pour les futures générations du

projet d'agglomération, les subsides dédiés aux projets d'agglomération seront accessibles sur la base d'un projet de territoire cohérent, tout comme pour les générations précédentes.

Le dispositif d'ensemble régissant l'agglomération franco-valdo-genevoise peut être modifié mais il requiert une adhésion construite sur la double majorité qualifiée des deux tiers des partenaires du GLCT.

Soutiens financiers cantonaux (Loi sur l'appui au développement économique)

La Loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) permet à des acteurs économiques ou touristiques de bénéficier de cofinancements spécifiques pour des projets créant de la valeur ajoutée à l'échelle d'une région. Cette base légale stipule en substance, à ses articles 16 et 21, que les projets subventionnés doivent s'inscrire dans une stratégie de développement économique régionale et être préavisés par un organisme régional reconnu par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Dans le district de Nyon, cette stratégie est élaborée par la Région de Nyon et validée par le Canton.

Juridiquement, une commune ne doit pas nécessairement faire partie de la Région de Nyon pour bénéficier d'un subventionnement LADE. Mais en pratique, cette manne cantonale est inaccessible à une commune n'appartenant pas à un organisme de développement régional. Le DEIS estime en effet qu'une commune qui ne fait pas partie du dispositif régional ne peut, de ce fait, pas adhérer formellement à la stratégie de développement économique régionale. Il en découle que, si Prangins n'était plus membre de la Région de Nyon, tous les projets localisés sur son territoire, quels que soient les acteurs - privés ou publics - qui les portent, ne s'inscriraient pas valablement dans la stratégie validée par le DEIS ; cela les rendrait donc non éligibles à des soutiens financiers LADE.

D'autres subventions cantonales (par exemple celles liées à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit, à la construction d'EMS, à l'accueil de jour, aux énergies renouvelables, réseaux agro-écologiques, etc.) ne sont pas en lien avec l'appartenance à la Région de Nyon.

5. Activités, soutien et acquis de la Région de Nyon

La Région de Nyon est impliquée depuis 2004 dans de multiples soutiens et projets régionaux, notamment en matière d'urbanisme, de mobilité, d'environnement, de promotion économique et de soutien au tourisme, à la culture et au sport. Le tableau récapitulatif (Annexe 4) énumère de manière non-exhaustive les différents domaines concernés par l'activité de la Région de Nyon, ainsi que les différents soutiens octroyés. Comme évoqué précédemment ces activités profitent avant tout à l'ensemble de la région et indirectement à notre commune. L'impact pour Prangins figure dans ce tableau pour information.

Par ailleurs, notre Commune est impliquée dans un certain nombre de projets intercommunaux dans lesquels la Région de Nyon est un des partenaires. Ces projets sont brièvement listés et explicités ci-après.

Aménagement du territoire et Route de desserte urbaine (RDU)

Les communes de Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex et Trélex se sont associées en 2006, afin d'ancrer les projets à venir dans une vision de développement partagé, ouvert et de qualité. Cette volonté a été transcrite au sein du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) et une convention de collaboration a été signée entre les communes du SDAN, le Conseil régional et l'Etat de Vaud en 2006 et renouvelée en 2011.

Le projet d'aménagement urbain et sa desserte par la route de desserte urbaine (RDU) est le chantier principal de la coopération du SDAN. En 2012, le Conseil communal pranginois a accepté l'engagement d'un chargé de projet RDU et une contribution au financement de son salaire (Préavis No 18/12). Ce chargé de projet est engagé jusqu'à fin octobre 2018. Une « *Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la RDU 2013-2018* » a d'ailleurs été signée en 2013 par les communes du SDAN, le Conseil régional et l'Etat de Vaud. Celle-ci étant échue en septembre 2018, les partenaires devront se prononcer quant au concept RDU et au renouvellement éventuel de cette convention. Cette réflexion sera menée en tenant compte du changement de paradigme que représente la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), la 4ème adaptation du Plan directeur cantonal (4ePDCn - 2017) et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC - 2018). A ce stade, il est donc difficile de savoir quel est l'avenir du concept RDU et, partant, de l'impact d'un retrait de la Commune de Prangins en 2021 de la Région de Nyon sur ce projet.

Par ailleurs, selon le nouvel article 20 de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) les communes de Commugny, Coppet, Eysins, Nyon, Prangins, Vich, Gland, Rolle et Mont-sur-Rolle devront établir ensemble, de concert avec le Canton, un plan directeur intercommunal (PDI) dans le périmètre compact de l'agglomération (projet d'agglomération). Ce PDI, apportant une vision globale et coordonnée du territoire et de son aménagement, devra être accepté dans sa partie stratégique par les organes délibérants des neuf communes concernées. La partie opérationnelle du PDI, comportant des mesures d'agglomération intégrées dans les projets d'agglomération du Grand Genève, devra être acceptée par les Municipalités des neuf communes concernées. Ce PDI sera contraignant pour leurs autorités. Cette nouvelle planification territoriale régionale ne serait pas impactée par une sortie de la Région de Nyon de notre Commune.

Agroscope, Société foncière de la région nyonnaise (SOFREN) et parcelle agricole No 37

En 2010, le Conseil régional a mis en place la société foncière de la région nyonnaise (SOFREN), société anonyme d'intérêt public dont il est l'actionnaire unique. Ses statuts précisent qu'elle a pour but de servir les intérêts des communes membres de la Région de Nyon.

Dès 2010, la SOFREN a eu pour mission de trouver avec la Confédération et le canton de Vaud un accord général pour une relocalisation partielle des activités d'Agroscope. La parcelle No 37 Grand Bois, appartenant à la commune de Prangins, a été choisie en 2014 pour cette relocalisation. Une sortie de la Région de Nyon en 2021 impliquerait que la commune ne délèguerait plus de compétence à la SOFREN.

Epuration des eaux

Les communes de Nyon, Gingins, Chésereux et Prangins, ainsi que l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC-21 communes) et l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB-5 communes) ont été convaincus par les avantages financiers mais également techniques, d'aménagement du territoire et de protection des eaux du projet de STEP régionale. En 2016, ces partenaires ont signé une « *Convention pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour la régionalisation de l'épuration des eaux* ». Cette convention définit leurs engagements respectifs concernant la mise en place du cadre organisationnel représentatif des partenaires durant la période transitoire jusqu'à l'acceptation de la nouvelle forme juridique (statuts) et de l'avant-projet de la STEP unique, en principe en 2020 au plus tard. La Région de Nyon assume un rôle d'appui administratif non décisionnel dans le cadre de cette convention.

Corridors biologiques et réseaux agro-écologiques

Le Canton et les agriculteurs ont développé une politique environnementale à laquelle sont associées les communes en collaboration avec différents partenaires régionaux, dont la Région de Nyon, pour préserver la nature et la biodiversité sur son territoire. Prangins soutient le contrat corridors Lac-Pied du Jura, qui couvre l'ensemble du district de Nyon et quelques communes limitrophes, et permet de

renforcer le Réseau écologique cantonal et de soutenir l'infrastructure écologique. La Commune soutient le Réseau agro-écologique « NYON-REGION » qui est une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région. Un retrait de la Région de Nyon ne nous empêcherait pas de contribuer à ces projets.

Transports publics - Bus régionaux

Le Fonds transports publics (TP) créé en 2011, concerne les bus régionaux (la ligne 811 pour Prangins dont le tracé se trouve sur la route suisse) et non pas les bus urbains (la ligne 805 pour Prangins). Les bus régionaux étant de compétence cantonale, la Région de Nyon coordonne la relation avec le Canton. Le montant utilisé à travers des préavis présentés au Conseil intercommunal de l'association régionale a été utilisé dans le district pour prioriser les bus dans le réseau (feux de priorisation), augmenter la cadence (bus à la demi-heure au moins) et élargir l'offre des courses (plus de possibilités), ainsi que pour du personnel technique spécialisé en mobilité au sein du Conseil régional. Malheureusement à Prangins le bus 811 circule à la cadence d'une fois par heure seulement et son tracé, qui se limite à la route suisse et ne passe plus par le village, est moins favorable qu'avant 2012. Une sortie de la Région de Nyon en 2021 impliquerait que nous n'ayons plus une possibilité directe de défendre les intérêts de Prangins pour ce bus régional au sein de la Région de Nyon. La Commune pourrait le faire moyennant un contrat de prestations avec la Région de Nyon.

Passerelle Nyon-Prangins, passerelle Prangins-Gland, requalification de la route suisse

Les communes concernées travaillent ensemble à ces différents projets. La Région de Nyon est impliquée dans la coordination du projet de la requalification de la route suisse (RC1) et dans les demandes de financement auprès de la Confédération pour ces projets d'agglomération. Un retrait de la Commune de Prangins signifierait que nous ne pourrions plus prétendre à l'appui solidaire via le DISREN pour les projets présentés dès 2021. Les subventions fédérales et cantonales liées au projet d'agglomération restent acquises.

6. Considérations en faveur ou en défaveur de l'appartenance à la Région de Nyon

En faveur

1. Le programme de législature de la Municipalité fixe comme ligne directrice la « maîtrise et l'intégration du développement régional ». Cela passe par le développement de projets régionaux susceptibles de combler le déficit d'infrastructures, d'équipements et de services au regard de la croissance économique et démographique du district. Notre Commune n'a pas les ressources, ni la prétention de relever seule ce défi. La Région de Nyon, dans un esprit de mutualisation des moyens et de solidarité entre les communes, propose des soutiens financiers ou administratifs qui, depuis 2004, ont démontré leur efficacité.
2. Le maintien de Prangins au sein de la Région de Nyon évite une démarche qui pourrait être perçue comme un repli sur soi, une démarche égoïste laissant aux autres communes le soin d'assumer la responsabilité de cette mise à niveau.
3. La Région de Nyon n'entend pas se positionner comme une institution ou un 4ème pouvoir. Elle n'a pas de velléités politiques ; elle est une association coordinatrice et facilitatrice qui défend l'intérêt régional, respectivement des communes.
4. Les communes regroupées au sein de la Région de Nyon ont la faculté de mobiliser plus efficacement d'importants soutiens financiers cantonaux, fédéraux et privés pour financer leurs projets.

5. La Région de Nyon, avec son dispositif de financement solidaire (DISREN), est une alternative intéressante aux fusions de communes qui, sans toucher à l'identité communale, facilite la réalisation de projets régionaux par une aide au financement des projets qui, en 2017, a représenté 6.13% du coût total des projets DISREN.
6. L'appui d'une structure permanente et composée de professionnels peut constituer une aide précieuse pour les communes porteuses de projets intercommunaux de dimension régionale.
7. La Région de Nyon est un partenaire privilégié pour initier de grands projets de mobilité comme le réseau cyclable régional, le réaménagement et l'assainissement de la route suisse ou encore des travaux d'aménagement aux jonctions autoroutières, tout en favorisant l'obtention de fonds fédéraux et cantonaux pour ces réalisations.
8. La Région de Nyon permet de mener une politique pro-active pour des sujets de compétence cantonale comme les transports publics (TP) régionaux en mobilisant les apports financiers des communes au travers du Fonds TP. Ceci a permis d'améliorer grandement la qualité des bus régionaux et de mieux coordonner l'offre globale du district sur le territoire en concertation avec le canton.
9. On peut observer que le rapport entre notre charge totale en 2017 (CHF 414'000.--) et le total des investissements liés aux projets régionaux en 2017 (CHF 39'320'993.--) est extrêmement faible (environ 1%), ce d'autant plus qu'il convient d'ajouter les soutiens financiers issus du fonds du tourisme et des transports publics. En comparaison notre population représente 4 % de celle du district.
10. La Région de Nyon permet d'encourager l'ensemble de l'activité culturelle de notre district par des mesures d'aide à la création, des soutiens aux lieux de création et de diffusion. La Région de Nyon encourage par ailleurs des projets socio-économiques comme la filière bois.
11. L'association soutient également le tourisme en finançant le plan d'actions de l'office du tourisme régional, d'une part, et, par le biais du FRET, l'amélioration de l'offre touristique à travers des projets structurants, d'autre part.
12. Le maintien dans la Région de Nyon garantit la pérennité des décisions antérieures des autorités pranginoises et donne le signal qu'elles souhaitent participer activement à l'amélioration constante du système régional mis en place.

En défaveur

1. Pour certains, la Région de Nyon s'ajoute aux échelons institutionnels reconnus que sont les communes, le Canton et la Confédération. Cette couche supplémentaire peut être assimilée à une usurpation des rôles (4^e pouvoir) qui diminue la collaboration directe Canton-communes. Les communes ont le plus souvent la maîtrise technique à disposition pour défendre un projet intercommunal complexe face au Canton et cet échelon additionnel, créant un éloignement décisionnel et informatif, peut compliquer les processus plutôt que de les simplifier. De plus, lorsque l'Etat de Vaud traite directement avec la Région de Nyon, celle-ci peut être perçue comme le « bras armé du canton », au vu que le Canton finance une partie de son fonctionnement.
2. Les missions de la Région de Nyon sont très variées ce qui implique que les compétences que les communes lui délèguent changent selon les thématiques et projets traités. Le rôle de la Région de

Nyon diffère ainsi de cas en cas et le mode de collaboration doit être défini à chaque projet. Ceci a pour conséquence que les zones de compétences déléguées par les communes à la Région de Nyon sont facilement floues, ce qui augmente la probabilité de dysfonctionnement, notamment les cas où la Région de Nyon dépasserait les compétences qui lui ont été attribuées par les communes.

3. Le mécanisme de la péréquation directe cantonale tient déjà compte du fait que plus une commune a d'habitants, plus elle est soumise à des charges élevées dans les équipements communautaires et services à la population (infrastructures routières, transports publics, offre culturelle, de loisirs, etc.). Cette disparité de charges entre les communes de notre district est donc déjà compensée par la péréquation qui redistribue les ressources financières au travers d'une solidarité régionale. De plus, il appartient au Canton à l'aide de nos impôts cantonaux, d'assumer les tâches de compétence cantonales, comme celles en lien avec les transports régionaux. Celles-ci ne devraient pas être réglées par un nouvel impôt régional tel que les CHF 31.-- par habitant du Fonds transports publics.
4. La réalisation des investissements régionaux se trouve au cœur de la mission de la Région de Nyon. Or le soutien financier aux projets par l'apport du DISREN (cercles solidaires), qui vise à faciliter la concrétisation d'infrastructures, d'équipements et de services d'intérêt régional, ne représente pour les projets soutenus par le DISREN en 2017 que 6.13% du coût total de ceux-ci. Par ailleurs, ce financement solidaire est souvent à terme un jeu à somme nulle, les communes reversant aux autres des sommes identiques à celles qu'elles ont perçues.
5. Dans le cadre de projets d'infrastructures situées sur plusieurs communes et qui se réalisent par étapes successives (exemple : RDU), il peut exister une difficulté à respecter la cohérence DISREN qui implique la participation financière de l'ensemble des communes porteuses du projet à chaque étape.
6. Des problèmes de gouvernance dus aux conflits d'intérêts potentiels liés aux doubles casquettes des élus siégeant à la fois au sein de l'Exécutif de Région de Nyon (CoDir) et au sein de l'Exécutif communal peuvent surgir dans le cadre de certains projets intercommunaux.
7. Le Conseil intercommunal de la Région de Nyon ne peut pas intervenir sur les décisions de la SOFREN.
8. L'absence d'une adhésion à la Région de Nyon ne signifie pas pour autant qu'il y a ou aura une absence d'émergence de projets régionaux ou de volonté de travailler ensemble au-delà des frontières communales. En effet, en général, ce sont les communes qui sont à l'origine des projets, qui en donnent l'impulsion et se constituent en « cercle porteur » avant de s'adresser éventuellement à la Région de Nyon pour lui demander d'apporter son soutien. Les communes démontrent ainsi leur capacité à s'engager de manière forte et coordonnée pour défendre un projet commun régional indépendamment de l'existence de la Région de Nyon.
9. L'adhésion de la Commune de Prangins à de nombreuses associations intercommunales démontre clairement sa capacité à collaborer, en intégrant la dimension régionale lorsque les autorités estiment que ceci est dans l'intérêt de ses citoyens. On ne saurait donc faire passer notre commune comme une communauté se repliant sur elle-même, incapable de comprendre qu'un grand nombre de projets dépassent les frontières communales, au motif qu'elle déciderait démocratiquement que son adhésion à l'association de la Région de Nyon n'est globalement pas dans l'intérêt de sa population.

7. Conclusion

La Municipalité a, consciencieusement et de façon objective, procédé à une pesée des intérêts en faveur et défaveur de l'appartenance de notre Commune à la Région de Nyon. A l'issue de cette réflexion, au vu des renseignements collectés et des considérants développés dans le cadre de ce préavis, la Municipalité s'est déterminée en faveur du maintien de la Commune de Prangins au sein de la Région de Nyon.

Elle recommande donc au Conseil communal de refuser le Rapport-préavis No 30/18, soit de ne pas demander le retrait de la Commune de Prangins de la Région de Nyon.

DÉCISION

Le Conseil communal de Prangins

vu le Rapport-préavis No 30/18 « Réponse à la motion de Monsieur Olivier Binz *Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon)* »

lu le rapport de commission chargé d'étudier le sujet

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

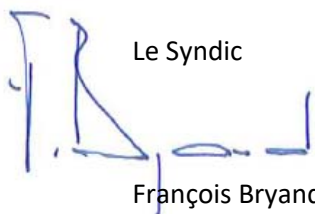
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le Rapport-préavis No 30/18 « Réponse à la motion de Monsieur Olivier Binz *Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon)* »
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires au retrait de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon).

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 12 septembre 2018, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Syndic
François Bryand



La Secrétaire

Laure Pingoud

Annexes :

- Motion de Monsieur Olivier Binz « Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon) »
- Répartition financière des projets soutenus par le DISREN en 2017
- Projets soutenus par le DISREN en 2017
- Synthèse des actions de la Région de Nyon

Motion

Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du District de Nyon

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation du 28 mars 2018 intitulée « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil régional du District de Nyon ? » et conformément à l'Art. 64 du Règlement du Conseil communal de Prangins, nous vous demandons de charger par voie de motion la Municipalité de Prangins de présenter un préavis sur la sortie de la Commune de Prangins dudit Conseil régional.

Nous vous remercions de bien vouloir accepter de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour traitement, afin que cette dernière puisse présenter son préavis à la séance du Conseil de mois de septembre 2018.

Prangins, le 23 mai 2018

Nom

Signature

BINZ Olivier

Rosset Stefano

Arvoinz Jacques

PHILIPPE HUMM

Bennet Robert

Bochud Georges

Pittet Yann

Patrick Jaton

Pierre Lehman

STOUDMAN Catherine

The image shows several handwritten signatures in blue and green ink. The signatures are arranged vertically, corresponding to the names listed on the left. The signatures are stylized and vary in complexity, with some featuring loops and flourishes. The blue ink signatures are for Olivier Binz, Stefano Rosset, Jacques Arvoinz, Philippe Humm, Robert Bennet, Yann Pittet, Patrick Jaton, and Pierre Lehman. The green ink signature is for Georges Bochud. The signature for Catherine Stoudman is in blue ink and appears to be a simple, bold stroke.

Nom

Signature

Baumgartner Christian



Baumgartner Marc



HAMMOZ

Henri



Schmid

Rudolf



MAUROUX

GILLES



VOGEL

VANKI



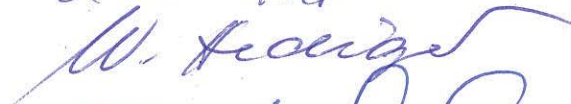
PERRET

Claude



Hediger

Walter



CARTIER

BLAISE



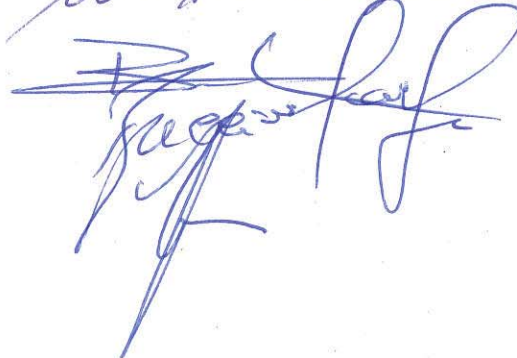
BUECHER

Yvan

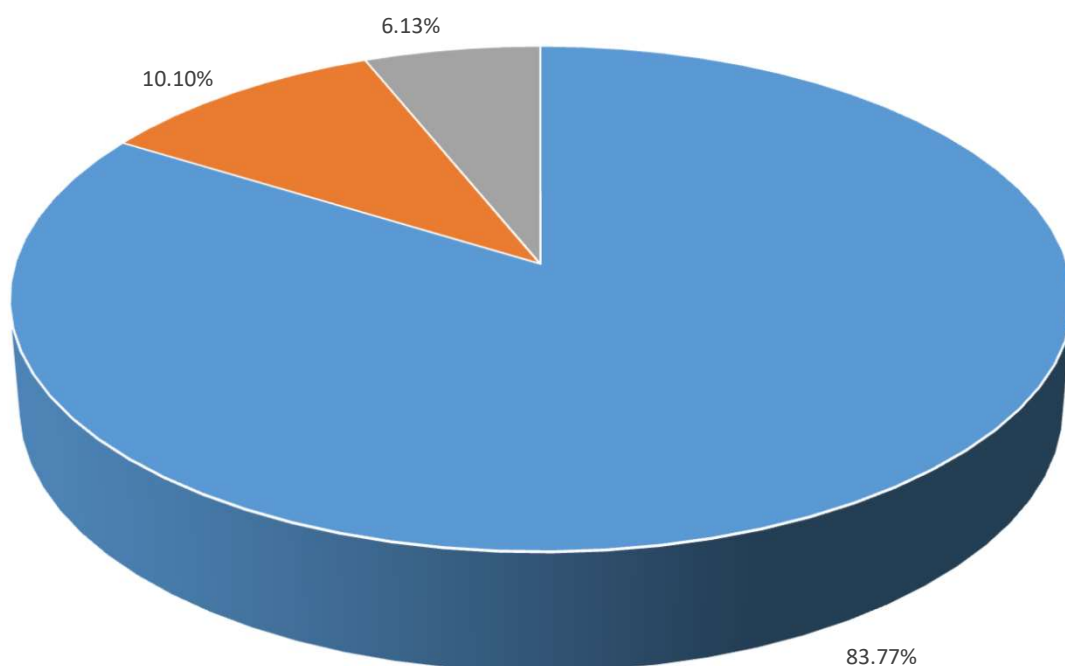


ACIBERSON

Jacques



PROJETS SOUTENUS PAR LE DISREN EN 2017 REPARTITION PAR FONDS TIERS, CERCLE PORTEUR ET CERCLE SOLIDAIRE



- **FONDS TIERS: 83,77%** - Fonds privés et publics (soutiens financiers cantonaux & fédéraux : subventions, etc.) ainsi que participation financière de la/les communes porteuses du projet relative à l'intérêt local du projet.
- **CERCLE PORTEUR: 10,1%** Participation financière de la/les communes porteuses du projet, généralement territorialement concernées, qui assument la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage.
- **CERCLE SOLIDAIRE: 6,13%** Participation financière des communes de la Région de Nyon qui ne font pas partie du cercle porteur. Pour prétendre au soutien régional par ce financement solidaire les communes doivent être membres de Région de Nyon

Annexe 3

Préavis soutenus par le DISREN en 2017	Coût total du projet	Part du coût relative à l'ensemble des projets DISREN en 2017	Fonds tiers <i>Fonds privés et publics (soutiens financiers cantonaux & fédéraux : subventions, etc.) ainsi que participation financière de la/les communes porteuses du projet relative à l'intérêt local du projet.</i>	Cercle porteur <i>Participation financière de la/les communes porteuses du projet, généralement territorialement concernées, qui assument la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage.</i>	Cercle solidaire <i>Participation financière des communes de la Région de Nyon qui ne font pas partie du cercle porteur. Pour prétendre au soutien régional par ce financement solidaire les communes doivent être membres de Région de Nyon</i>
11-2017 - Demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle.	110'000.-	0.28%	-	70'000.-	40'000.- 36.36% du coût total du projet
12-2017 - Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte.	255'000.-	0.65%	152'000.-	48'000.-	55'000.- 21.57% du coût total du projet
19-2017 - Demande de crédit de CHF 97'197.75 pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte.	442'500.-	1.13%	193'275.-	152'027.-	97'197.75 21.97% du coût total du projet
20-2017 - Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière.	1'348'530.-	3.43%	1'068'530.-	170'800.-	109'200.- 8.10% du coût total du projet
22-2017 - Demande de crédit de CHF 459'337.- pour le financement du passage inférieur de la gare de Gland.	10'450'543.-	26.58%	8'613'196.-	1'378'010.-	459'337.- 4.40% du coût total du projet
23-2017 - Demande de crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex.	25'020'000.-	63.63%	22'000'000.-	1'721'400.-	1'298'600.- 5.19% du coût total du projet
25-2017 - Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine.	574'560.-	1.46%	225'000.-	88'788.-	260'772.- 45.39% du coût total du projet
26-2017 Demande de crédit de CHF 90'120.- pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman.	1'119'860.-	2.85%	685'542.-	343'979.-	90'120.- 8.05% du coût total du projet
TOTAL DES PROJETS SOUTENUS PAR LE DISREN EN 2017	39'320'993.-	100%	32'937'543.- <i>Les Fonds tiers représentent environ 83.77% du coût total des projets DISREN 2017</i>	3'973'004.- <i>Le cercle porteur représente environ 10.1% du coût total des projets DISREN 2017</i>	2'410'226.75 <i>La solidarité régionale a permis de financer environ 6.13% du coût total des projets soutenus par le DISREN en 2017</i>

Synthèse des actions de la Région de Nyon		Présentation réalisée par la Région de Nyon	
Année(s)	Titre	Synthèse	Prangins
2004	De l'union pour faire la force	Les communes du district se sont associées au sein de la Région de Nyon, qui leur sert à agir ensemble et fonctionne de manière démocratique. Elle veille à un développement équilibré ville-campagne et Jura-lac dans les projets qu'elle soutient ou coordonne. Elle est un interlocuteur de poids reconnu par le Canton et les régions voisines.	5 voix au Conseil intercommunal. Participation aux commissions. Election possible au Comité de direction.
2004-2010	Tout a commencé avec des schémas directeurs	En travaillant ensemble sur les schémas directeurs de 5 zones, les communes du district se sont initiées à la collaboration sur des questions complexes.	Prangins est active dans le SDAN (signé par 2 conseillers d'Etat) et a adopté ces mesures dans son plan directeur
2004-2018	Où mettre quoi?	Les zones urbanisées et les zones rurales se complètent: tout le monde a besoin de nature et de services. Pour aménager le territoire de sorte à accueillir le tout avec cohérence , les communes ont fait jouer la Région de Nyon afin de créer un plan directeur organisant le district. Cela concerne l'urbanisation des lieux où l'on vit, la manière dont on se déplace et le cadre naturel et paysager qui nous entoure. En 7 ans, de nombreuses réalisations concrètes ont abouti, comme la réorganisation des transports publics et des actions de préservation de l'environnement.	Le CC de Prangins a adopté le plan directeur.
2012-	Rôle-clé des gares	Si l'on veut favoriser l'utilisation des transports en commun, afin de désengorger les routes, il faut rendre nos gares attractives et pratiques. La Région de Nyon a réuni le Canton et les CFF autour d'une même table avec les communes pour réaménager les 4 gares et leurs alentours. Les communes peuvent ainsi réaliser des améliorations (comme le nouveau passage inférieur pour piétons et cycles à Gland) grâce à des fonds fédéraux obtenus via la Région de Nyon et l'agglomération du Grand Genève. D'autres projets sont en cours à Coppet, Nyon et Rolle.	Les gares de Nyon et de Gland reçoivent mieux les voyageurs de Prangins qui y arrivent en bus, à vélo ou à pied. Des projets sont à venir (passerelles).
2004-	Agglomération dans laquelle nous vivons	Le Grand Genève est une agglomération franco-valdo-genevoise dotée d'une organisation pour mener des projets utiles à la population au-delà des frontières . La Région de Nyon y participe (et y représente les partenaires vaudois) car nombre d'habitants du district travaillent à Genève. Elle a obtenu CHF 82 millions de la Confédération pour le district, via le Grand Genève.	Des projets Grand Genève bénéficient à Prangins: RC1, corridors biologiques, mobilité douce Nyon-Gland (passerelles), RDU.
2011-2017	Transports publics plus pratiques	La Région de Nyon a réorganisé les transports publics du district à la suite de la fermeture de gares CFF. L'investissement de plus de CHF 13 millions par nos communes a servi de levier pour obtenir plus de CHF 27 millions supplémentaires. L'effort a été récompensé: alors que la population n'a évolué que de 7% en 5 ans, la fréquentation des transports publics a augmenté de 34%.	La perte de la gare de Prangins a été compensée par la réorganisation des TP menée par la Région. Création d'une liaison avec Gland par le lac. La fréquentation des bus a augmenté de +44% à Prangins.
2012-	Inciter à adopter les transports publics	La Région de Nyon a rassemblé les transporteurs au bénéfice des habitants et des pendulaires. Elle a créé un plan rassemblant l'ensemble des réseaux de transport public du district (+34% de voyageurs en 5 ans) et négocié des offres et avantages couplant les loisirs à la mobilité.	La Château de Prangins est dans le carnet avantages loisirs de la Région. Les Pranginois sont demandeurs (en 4 ^{ème} position des communes commandant le plus de carnets).
2017-	Réseau cyclable reliant les communes	Une piste cyclable n'a pas de sens si elle s'arrête à la limite d'une commune. La Région de Nyon a créé un réseau cyclable régional qui inclut les liaisons Divonne-Nyon-Gland et Rolle-Mont-sur-Rolle-Perroy, entre autres. Elle a aussi permis de décrocher des fonds de l'agglomération du Grand Genève pour réaliser ces travaux.	Prangins est dans la liaison Nyon-Gland.
2009	Vélos en libre-service	Création d'un réseau de vélos en libre-service avec 130 vélos répartis sur 12 stations , à Nyon, Gland, Prangins et Eysins. L'élargissement du réseau à 300 vélos sur 50 stations est programmé pour 2019, de Rolle à Coppet.	Une station VLS est actuellement opérationnelle à Prangins.
2018	Route Suisse réaménagée	Le réaménagement et l'assainissement complet de la Route Suisse apporte une plus-value pour les cycles, les piétons, les accès aux espaces publics lacustres, la sécurité et la fluidité du trafic . Les riverains profitent par ailleurs d'une diminution des nuisances sonores . La Région de Nyon a initié ce projet pour le compte des communes et a permis d'inclure la mesure dans l'agglomération pour bénéficier de fonds fédéraux et cantonaux.	Le réaménagement du tronçon de Prangins ne pourra être cofinancé par la CH que via la Région (et le Grand Genève).

Année(s)	Titre	Synthèse	Prangins
2017-2030	Améliorations de l'autoroute	Des travaux d'aménagement à la jonction autoroutière de Coppet ont permis d'améliorer le passage des bus, la sécurité des cyclistes et piétons et la fluidité du trafic . L'aménagement des jonctions autoroutières de Rolle, de Gland et de Nyon est au programme. L'action de la Région de Nyon a permis de lever près de CHF 24 millions de fonds tiers pour réaliser ces travaux et d'anticiper de 10 ans la réalisation à venir de la troisième voie .	Les automobilistes de Prangins utilisent les jonctions autoroutières de Nyon et Gland.
2014-	Préservation de la biodiversité	Des espèces végétales et animales trouvent un habitat adéquat le long des cours d'eau qui traversent nos communes. La Région de Nyon a permis de réaliser des mesures de préservation du capital biodiversité du district, y compris sur les terres agricoles , grâce aux réseaux agro-écologiques. Plus de CHF 16 millions de fonds tiers ont été obtenus pour mener à bien ces actions.	Les agriculteurs de Prangins sont bénéficiaires des soutiens de la Région. Les compétences du Château de Prangins (jardin historique) sont mises en exemple dans la sensibilisation.
2012-	Sensibilisation à la transition énergétique	Les communes ont souhaité renforcer la sensibilisation aux énergies renouvelables . La Région de Nyon a mis en évidence le potentiel existant dans le district. Elle a participé à l'organisation des Assises de la transition énergétique 2018, dans le cadre du Grand Genève. Le district de Nyon a compté 15 événements grand public permettant l'échange d'informations avec les acteurs culturels, associatifs et communaux actifs en la matière.	Un évènement du OFF des Assises s'est déroulé à Prangins (au Musée national suisse).
2008-	Mise à profit de la taxe de séjour	La Région de Nyon assure la gestion du mécanisme régional de taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires dans le district, pour le compte de 45 communes. Les recettes servent à développer des projets attractifs pour le tourisme dans le district, avec CHF 8 millions sur 10 ans.	Réalisation du Cheminement historique Prangins-Gland. Prangins n'apporte que 6% des taxes de séjour et bénéficie de l'ensemble des projets.
2004	Promotion et soutien des entreprises du district	Création du répertoire des entreprises du district sur regiondenyon.ch, ainsi que de la demande de recherche de locaux en partenariat avec une vingtaine d'acteurs immobiliers de la région. Cette action mutualise le service pour 44 communes. Par ailleurs, chaque année la Région conseille quelque 50 entreprises.	Mobilisation de la Région dans l'affaire Novartis.
2009-	Valorisation du bois régional	La Région de Nyon soutient la filière bois régionale en faisant la promotion du bois suisse et en conseillant les entreprises actives dans le secteur. Les communes engagées en faveur de la valorisation du bois de leur forêt sont passées de 60 en 2013 à 150 en 2018, avec obtention de financements majoritairement cantonaux. Cela a permis l'augmentation régulière de l'utilisation de bois suisse dans la construction.	
2010-	Valorisation des produits régionaux	Via la Région de Nyon, les communes promeuvent la production locale de vins (Maison des vins de la Côte), mais aussi la viande (abattoir de Rolle) et le fromage de la région (fromagerie de la Givrine).	Ouvertures pour les agriculteurs de Prangins.
2011-	Plans de mobilité interentreprises	La Région de Nyon aide les entreprises à mettre en place des plans de mobilité . Cela se décline en actions telles que le covoiturage, des accès aux places de parc et des avantages liés aux transports publics.	
2004-	Pour le tourisme et pour les loisirs des habitants	Dès le départ, la Région de Nyon a aidé à la construction du Zoo de la Garenne et du Bois de Chênes, à la création de l'auberge de Jeunesse Nyon Hostel, à la pose d'une signalétique au sentier des Toblerones de Gland à Begnins ainsi qu'au sentier des Huguenots, puis à des travaux au col de la Givrine pour les sports d'hiver. En ce moment, elle joue un rôle primordial dans la création d'un grand domaine skiable transfrontalier autour du massif de la Dôle.	La Région de Nyon soutient la mise en valeur du patrimoine en collaboration avec le Musée national à Prangins, milieux professionnels et communes. Des sites majeurs comme le Château de Rolle, la Maison Michel à Coppet, les musées de Nyon, ainsi que plus de 20 autres objets, peuvent ainsi s'insérer dans une offre régionale dont profitent les habitants de Prangins.
2004-	Soutien à l'Office du tourisme	La Région de Nyon soutient financièrement l'Office du tourisme régional (La Côte Nyon Région Tourisme) pour qu'il mène ses campagnes de promotion du district en tant que destination.	Visibilité du Château de Prangins via NRT cofinancé par la Région à hauteur de CHF 790'000.-/an (CHF 130'000.- du budget des CHF 20.-/hab. + le produit de la taxe de séjour + contributions des 4 communes hôtes Nyon, Rolle, Coppet et St-Cergue).

Annexe 4

Année(s)	Titre	Synthèse	Prangins
2007-2016	Pour une création culturelle dans le district	La Région de Nyon a soutenu des institutions culturelles qui en une décennie sont passées de 35 000 à 75 000 visiteurs annuels . Cela concerne notamment: Biennale de céramique à Saint-Cergue, "far", JVAL Festival, La Côte Flûte festival, Théâtre de Grand-Champ à Gland, Variations musicales de Tannay, Casino-Théâtre de Rolle, La Parenthèse, Pop-Rock à Gilly, Usine à Gaz, Visions du réel.	Les "far et Visions du réel collaborent avec le Château de Prangins grâce à la Région. Soutiens ponctuels accordés à Jazz au peuple (2016-2017) et au Théâtre amateur de Prangins (2013-2014-2015). Soutien accordé au spectacle de Zoe Cadotsch au Musée national. Le prix artistique a récompensé la plasticienne pranginoise Léonore Baud.
2014-	Création du Fonds à l'innovation	Le Fonds à l'innovation valorise les entreprises du district en récompensant chaque année avec CHF 50'000.- une entreprise ayant fait preuve de dynamisme.	Une entreprise de Prangins a reçu le prix à l'innovation 2017.
2016	Création d'un dispositif d'investissement solidaire	Création du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), par lequel la Région de Nyon cofinance des infrastructures ou équipements d'intérêt régional . Cet outil a déjà permis de lever plus de CHF 5.1 millions de fonds tiers pour cofinancer les 10 premiers projets, par exemple le projet touristique en cours à la Dôle et le réaménagement de la Route Suisse. Elle gère aussi d'autres outils comme la Société foncière de la région nyonnaise (Sofren), le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) et le Fonds des transports publics, qui lui servent à concrétiser des réalisations.	Projets à venir: RC1, RDU, passerelles.
2017-	Outils de suivi du développement régional	La Région de Nyon est dotée d'outils de monitoring qui permettent de réaliser le suivi du développement du district et des projets, au moyen d'indicateurs.	
2013-	Soutien au sport régional	De 2 en 2013 à 12 sportifs, clubs et manifestations soutenus en 2017 par la Région.	